



Réunion publique – Romilly-sur-Andelle
Lundi 20 juin 2023 – 18h30

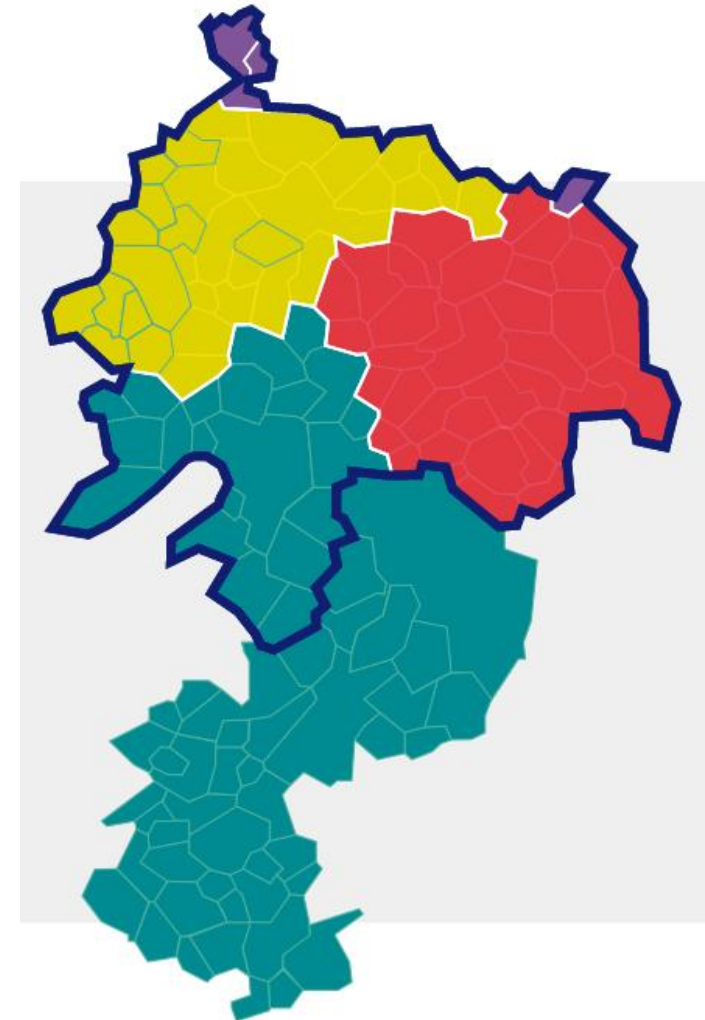
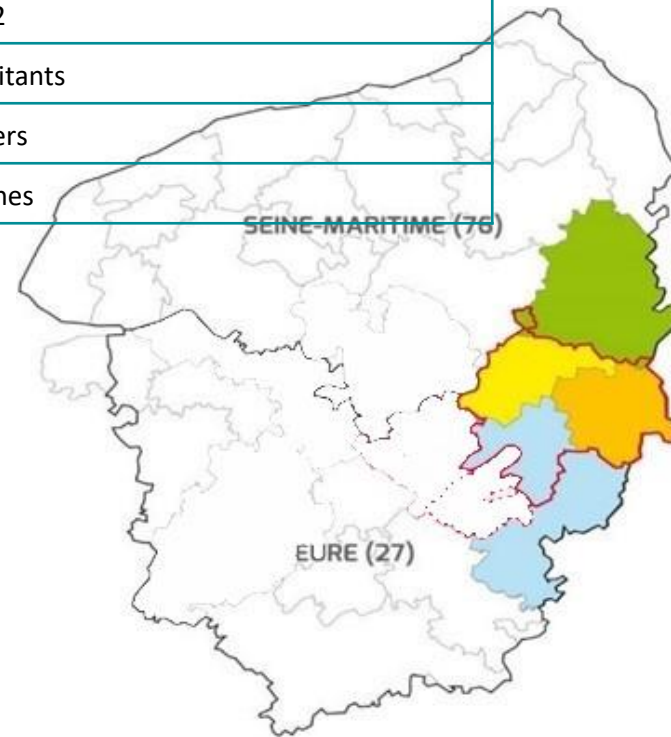
***Les enjeux écologiques et économiques de la gestion
des déchets ménagers***

Présentation du SYGOM

Présentation du SYGOM

Carte d'identité

Nom complet	Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du Département de l'Eure
Président	Thibaut BEAUTÉ
Date de création	1er janvier 2001
Superficie	908,50 km ²
Nombre d'habitants	73 326 habitants
Nombre de foyers	30 530 foyers
Nombre de communes	92 communes



Présentation du SYGOM

Les missions

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

- ✓ Collecte en porte-à-porte
- ✓ Vidage sur le quai de transfert d'Etrépagny
- ✓ Transport vers les Unités de Valorisations Energétiques (UVE)
- ✓ Traitement par incinération



COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES HORS VERRE

- ✓ Collecte en porte-à-porte
- ✓ Vidage sur le quai de transfert d'Etrépagny
- ✓ Transport vers le centre de tri de Guichainville
- ✓ Tri des déchets
- ✓ Revente de la matière



COLLECTE ET VALORISATION DU VERRE

- ✓ Collecte en point d'apport volontaire (borne)
- ✓ Vidage sur le quai de transfert d'Etrépagny
- ✓ Revente de la matière



Présentation du SYGOM

Les missions

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

➤ Collecte sur un réseau de 9 déchèteries :

- ✓ Des encombrants
- ✓ Des gravats
- ✓ De la ferraille
- ✓ Du bois
- ✓ Des déchets verts
- ✓ Des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- ✓ Des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- ✓ Du carton

➤ Exploitation des déchèteries :

- ✓ Accueil, orientation

➤ Enlèvement et transport des déchets vers les exutoires

➤ Traitement des déchets :

- ✓ Déchets verts : Compostage
- ✓ Bois : Broyage et valorisation
- ✓ Ferraille : Revente de la matière
- ✓ Carton : Revente de la matière
- ✓ Gravats : Tri et concassage puis valorisation
- ✓ Encombrants : Tri, réemploi, valorisation, incinération ou enfouissement
- ✓ DDM, DEEE : Prise en charge par les filières agréées (éco-organismes)



Les missions

ANIMATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le programme prévoit un ensemble d'actions sur les thématiques ci-après :

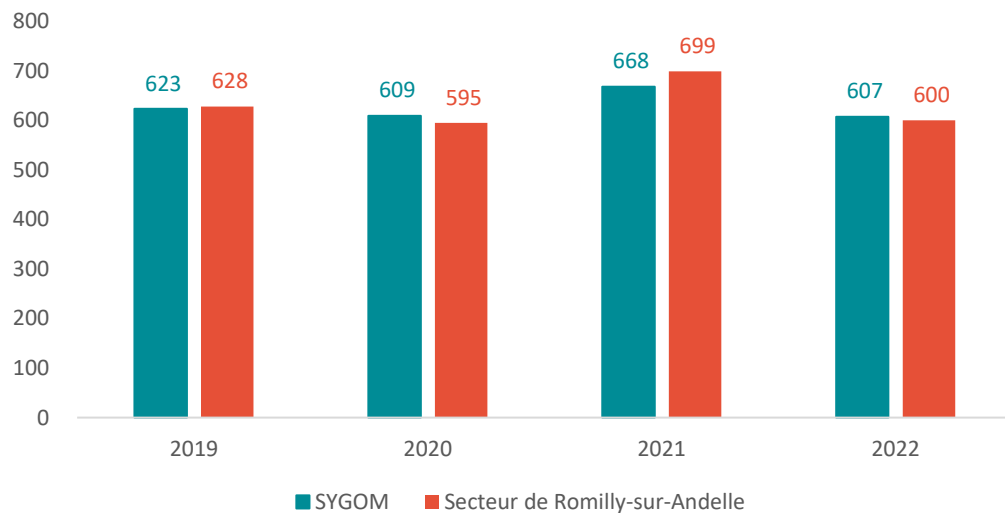
- **Actions contre le gaspillage alimentaire**
- **Actions contre la production de déchets végétaux**
- **Actions en faveur du réemploi des déchets**
- **Création d'un réseau éco-exemplaire** sur la production des déchets
- **Information et sensibilisation des habitants** sur la consommation responsable
- **Maîtrise des instruments technico-économique** au service de la prévention des déchets



Enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets ménagers sur le territoire de **Romilly-sur-Andelle**

La production de déchets par habitant est trop importante

Production de déchets ménagers et assimilé par habitant (en kg/hab.)



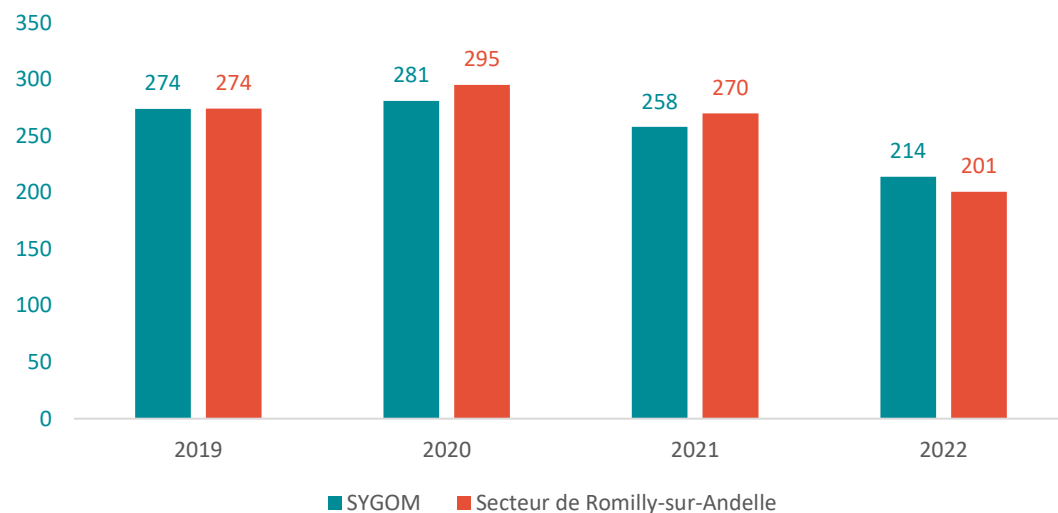
En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle produit en moyenne **600 kilos de déchets par an, tout flux confondus.**

C'est **43 kilos de plus** que la moyenne de territoires mixtes ruraux en France en 2021 (ADEME)

Production de déchets (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	557
Moyenne du SYGOM	607
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur-Andelle	600



Production d'ordures ménagères (en kg/hab.)



En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle produisait **201 kilos d'ordures ménagère**

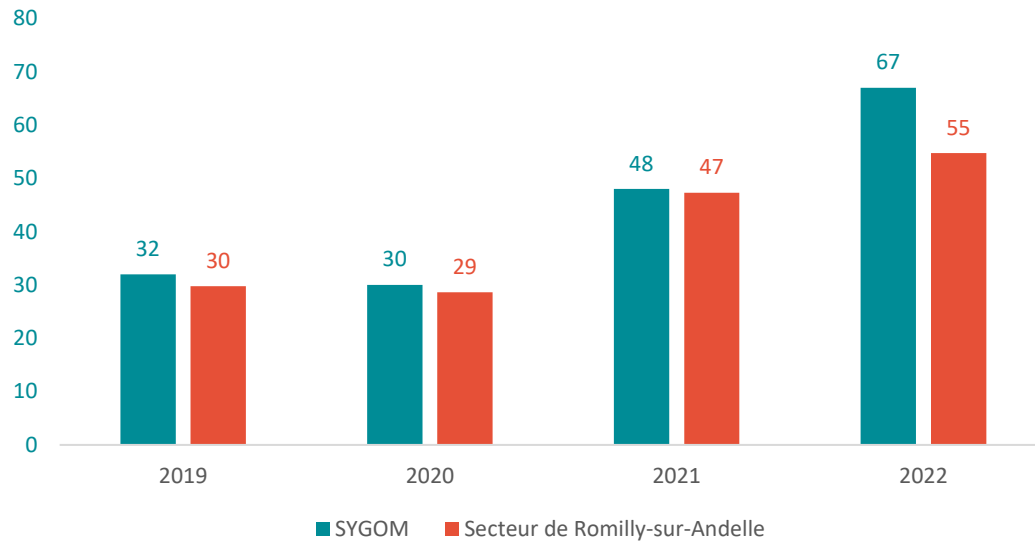
C'est **27 kilos de moins** que la moyenne nationale*

Production d'ordures ménagères (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	228
Moyenne du SYGOM	214
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur-Andelle	201

*Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021



Déchets recyclables hors verre collectés (en kg/hab.)



En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle présentait **55 kilos de déchets recyclables** hors verre à la collecte

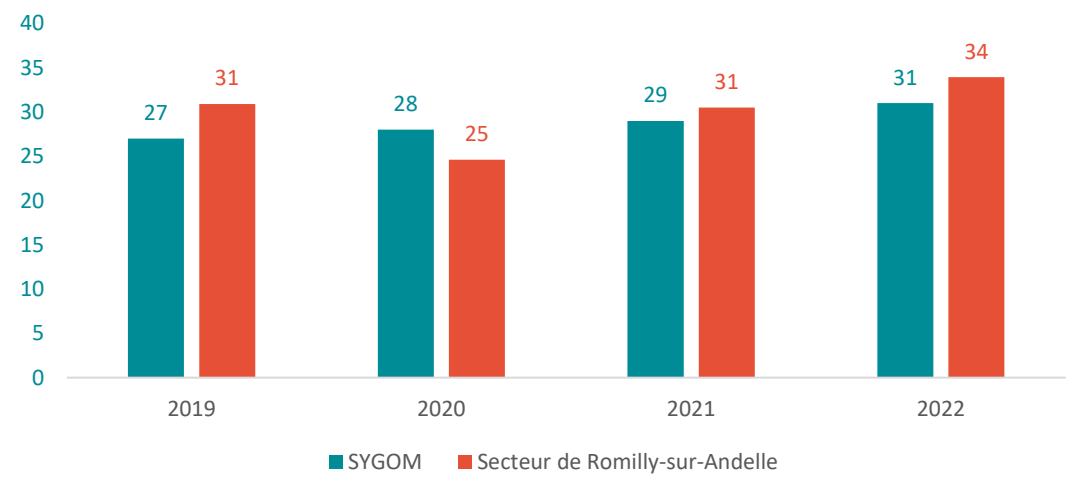
C'est **2 kg de plus** que la moyenne nationale*

Production de déchets recyclables (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	53
Moyenne du SYGOM	67
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur-Andelle	55

*Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021



Verre collecté (en kg.hab.)



En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle présentait **34 kilos de verre** à la collecte

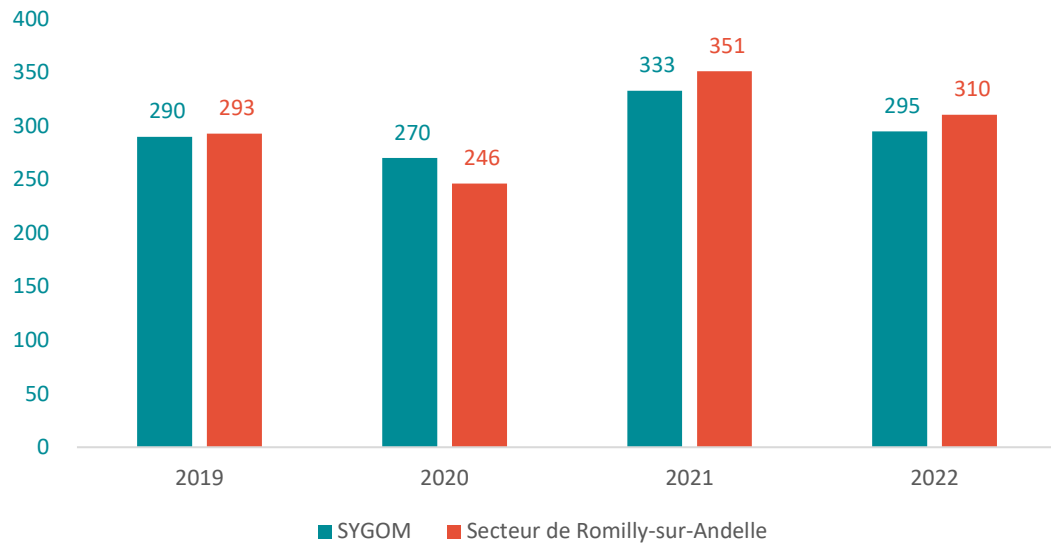
C'est **3 kilos de moins** que la moyenne nationale*

Production de verre (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	37
Moyenne du SYGOM	31
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur-Andelle	34

*Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021



Déchets déposés en déchèterie (en kg/hab.)



En 2022, un habitant du secteur de Romilly-sur-Andelle présentait **310 kilos de déchets en déchèterie**.

C'est **71 kilos de plus** que la moyenne nationale*

Production de déchets de déchèterie (2022)	Kg / an / hab
Moyenne nationale*	239
Moyenne du SYGOM	328
Moyenne pour le secteur de Romilly-sur-Andelle	310

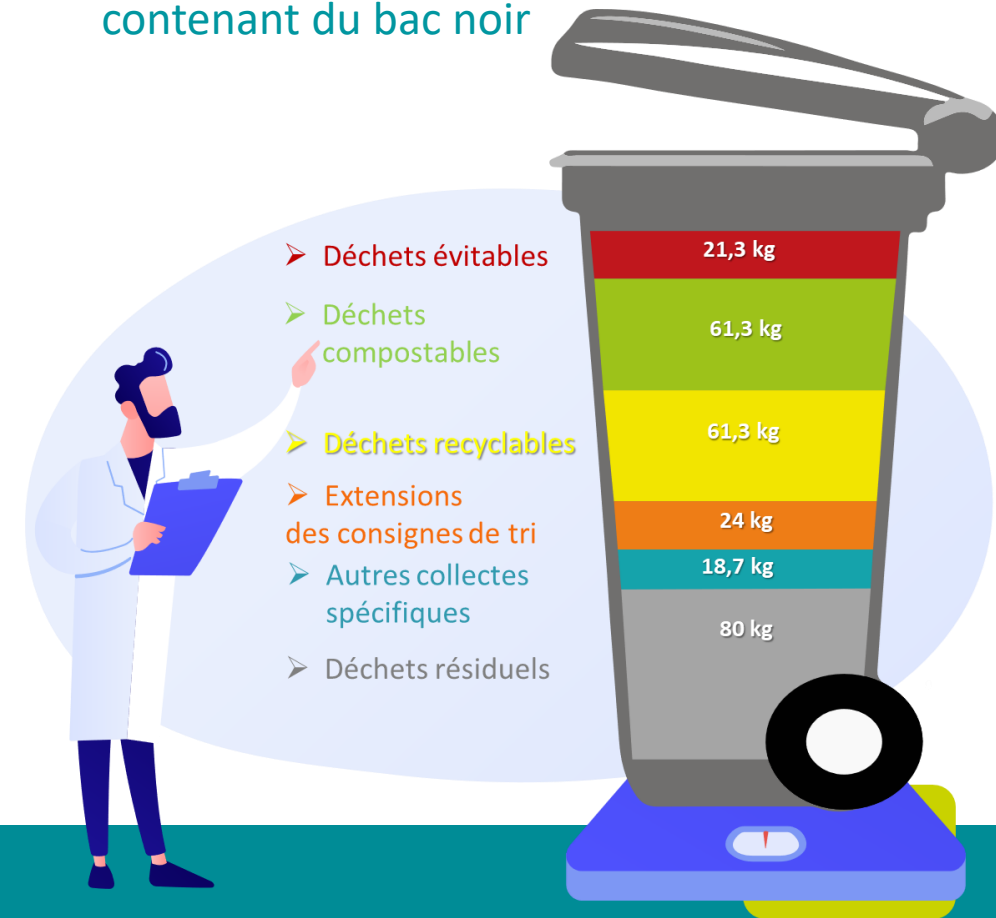
*Moyenne pour les territoires mixtes ruraux sans tarification incitative en 2021

Les habitants du
SYGOM trient
suffisamment leurs
déchets



Les quantités de déchets recyclables collectés sur le secteur de Romilly-sur-Andelle ont augmenté de **84%** depuis 2019.

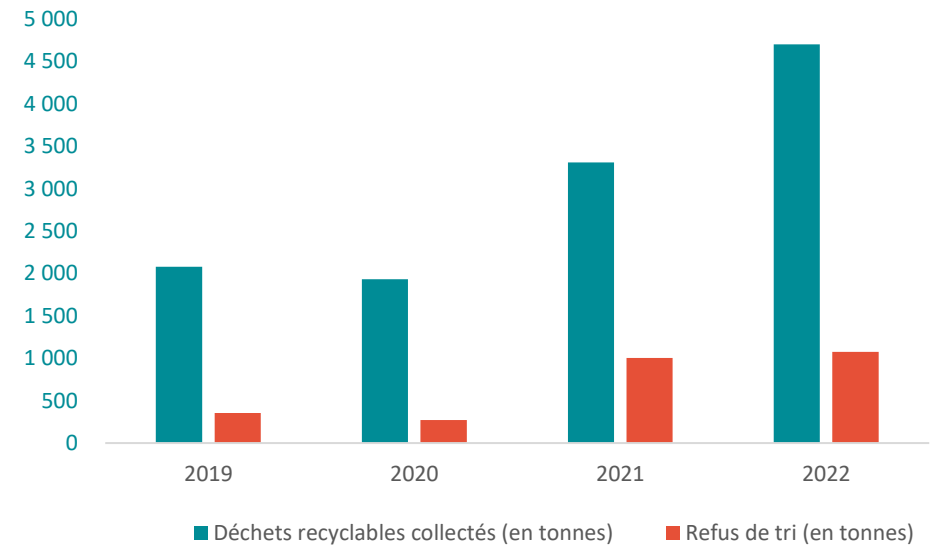
Seul **80 kg** des déchets résiduels devraient constituer le contenant du bac noir



Les habitants du
SYGOM trient
suffisamment leurs
déchets



Quantités de déchets recyclables collectés et non valorisable (en tonnes)



En 2022 sur l'ensemble des déchets présentés dans les bacs jaunes, **23%** sont une **erreur de tri**.

Les déchets mal triés ne coûtent rien au SYGOM

FAUX

Coût de gestion en €TTC / tonnes *	2022
Ordures ménagères	254
Déchets recyclables	29
Refus de tri	525

Les déchets mal triés coûtent **2 fois plus chers** à la collectivité

**Coût moyen comprenant l'ensemble des dépenses et recettes pour l'ensemble des étapes techniques*

Le tri des déchets
coûte moins cher que
l'incinération des
déchets

VRAI

Les coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles sont nettement supérieurs aux coûts de gestion des déchets recyclables

2022	Ordures ménagères	Déchets recyclables
Dépenses (en €TTC / tonne)	264	363
Bacs	6	6
Collecte	121	130
Transfert	10	10
Transport	13	35
Traitement	114	183
Recettes (en €TTC / tonne)	0	347
Soutiens	0	183
Vente	0	164
Coût de gestion (en €TTC / tonne)	264	16

Le dépôt du verre en
borne coûte
nettement moins cher
à la collectivité

VRAI

Le dépôt du verre **en borne** est **6 fois plus économique** que son dépôt dans **le bac noir**

2022	Verre dans le bac noir	Verre en borne
Dépenses (en €TTC / tonne)	264	62
Pré-collecte	6	0
Collecte	121	53
Transfert	10	9
Transport	13	0
Traitement	114	0
Recettes (en €TTC / tonne)	0	29
Soutiens	0	7
Vente		22
Coût de gestion (en €TTC / tonne)	264	40

L'incinération des
ordures ménagères
résiduelles est soumise
à une taxe sur les
activités polluantes

VRAI

L'incinération des ordures ménagères résiduelles est soumise à la Taxe Générale sur les Activités Polluante, une taxe qui augmente entre 2019 et 2025.

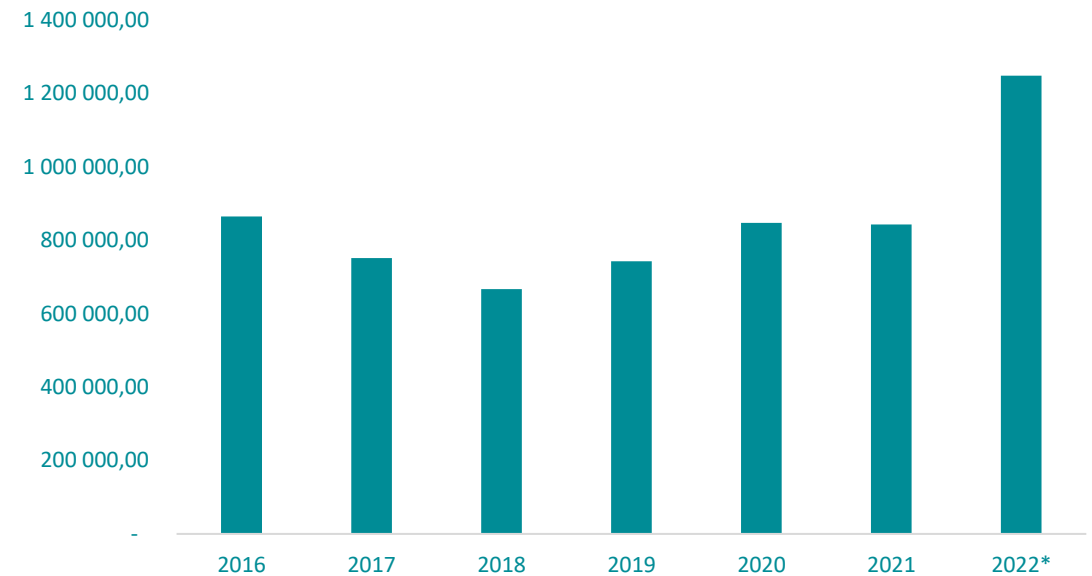
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes passe de 3 € / tonne en 2019 à 15 € / tonne en 2025

Les éco-organismes
soutiennent
l'intégralité des
dépenses de gestion
de tri des déchets

FAUX

Les éco-organismes soutiennent financièrement le SYGOM
selon des critères de **performance de collecte**

Soutiens versés par l'éco-organisme CITEO



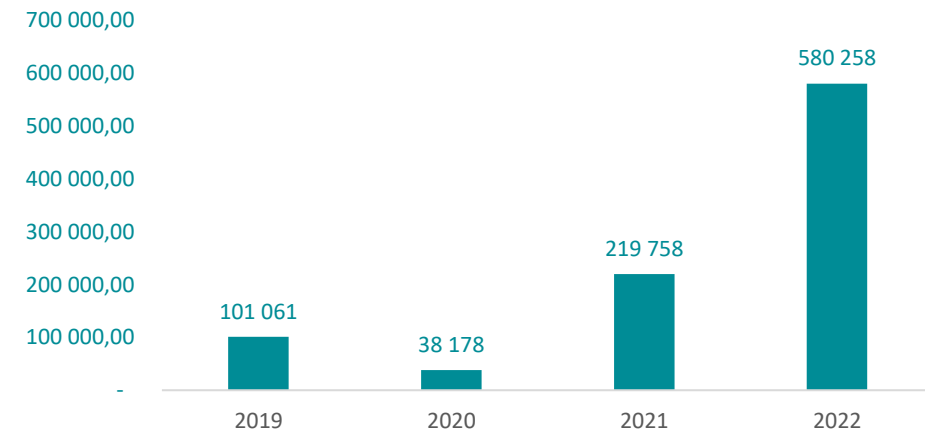
*Prévisions 2022

La revente de matière recyclable représente une recette pour le SYGOM

VRAI

Une fois trié en centre de tri, les déchets recyclables valorisables sont vendus à des repreneurs.

Recette de vente de déchets recyclables issus de la collecte en porte-à-porte (en €)



En 2022, le SYGOM a vendu **48 kilos par habitant** de matière issue de la collecte en porte-à-porte, contre **19 kilos en 2019**

Le SYGOM est un établissement public qui doit adopter un budget équilibré en recette et en dépense

VRAI

Comme toute personne publique locale, le SYGOM n'est pas autorisé à adopter un budget déséquilibré

Devant la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses, l'augmentation de la TEOM en 2021 était une mesure incontournable

TAUX DE LA TEOM	2005	2006	De 2007 à 2014	2015	De 2016 à 2020	2021 et 2022
Communes ramassées 1 fois toutes les 2 semaines en ordures ménagères	15,98	16,35	15,91	14,83	13,95	17,39
Communes ramassées 1 fois par semaine en ordures ménagères	17,73	18,11	16,86	16,73	15,63	19,38

Le SYGOM s'est
contenté d'augmenter
la TEOM sans prendre
aucune autre mesure

FAUX

Pour atteindre une plus grande performance de collecte, le SYGOM a pris un certain nombre de mesures ayant pour objectif de contraindre nos dépenses et maximiser nos recettes

En 2021, c'est :

- ✓ Des bacs pour la population
- ✓ Un circuit de collecte dédié aux **déchets recyclables**
- ✓ La mise en service d'un **nouveau quai de transfert**
- ✓ La **simplification** des consignes de tri



Distribution de **bacs** de collecte des déchets ménagers



En 2022, **99%** des foyers du territoire du SYGOM sont dotés en bacs noir et bacs jaunes

Un nouveau quai de transfert des déchets ménagers



9 octobre 2021 : Inauguration du quai de transfert d'Etrépagny

Dans l'ordre de gauche à droite : Mme SENE-ROUQUIER, Sous-Préfète des Andelys, M. CAILLIET, Maire d'Etrépagny, M. BEAUTÉ, Président du SYGOM, le 9 octobre 2021 lors de l'inauguration du quai de transfert des déchets ménagers d'Etrépagny

- ✓ Doté d'un **pont bascule**
- ✓ Permettant un stockage des déchets à **l'abris des intempéries**
- ✓ Permettant un transport vers les exutoires en **semi-remorque**
- ✓ Accueillant la **base vie du prestataire de collecte**

Au 1^{er} septembre 2021 : Tous les emballages se trient



Dans l'ordre de gauche à droite : Bernard LEROY, Président de l'Agglomération Seine Eure ; Thibaut BEAUTÉ, Président du SYGOM, Alain PETITBON, Président du SETOM, Sébastien LECORNU, Président du Département de l'Eure, ministre des Outre-mer ; Jean-Louis DEBRÉ, ancien Président du SETOM ; Hubert Dejean De La Batie, vice-Président de la Région

Un **nouveau centre de tri** à Guichainville permettant de simplifier les consignes de tri

La garantie pour le SYGOM de son **autonomie industrielle** en matière de tri des déchets

**Le meilleur déchet est
celui que l'on ne
produit pas**

VRAI

Le SYGOM offre de multiples solutions pour éviter de jeter ses déchets dans le bac noir.

- ✓ Aide à l'acquisition d'un robot tondeur (200 € max)
- ✓ 3 ressourceries présentes sur le territoire pour le réemploi des déchets
- ✓ Les textiles peuvent être déposés dans les bornes
- ✓ Le verre peut être déposé en point d'apport volontaire
- ✓ Les équipements électriques et électroniques peuvent être déposés en déchèterie

3 ressourceries sont présentes sur le territoire du SYGOM

EN RESSOURCERIE OU EN DÉCHÈTERIE

DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS OBJETS EN BON ETAT !



MEUBLES

LOISIRS

OBJETS ÉLECTRIQUES

OBJETS DU QUOTIDIEN

sygom
pour notre environnement

DONNONS ET ACHETONS SOLIDAIRES !



Association **l'abri**

Actesol
RESSOURCERIE

addie
RESSOURCERIE - LYONS ANDELLE

+ d'infos : contact@sygom.fr